

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 873

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 29

À l'alinéa 2, substituer aux deux occurrences du mot :

« définie »

le mot :

« mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.